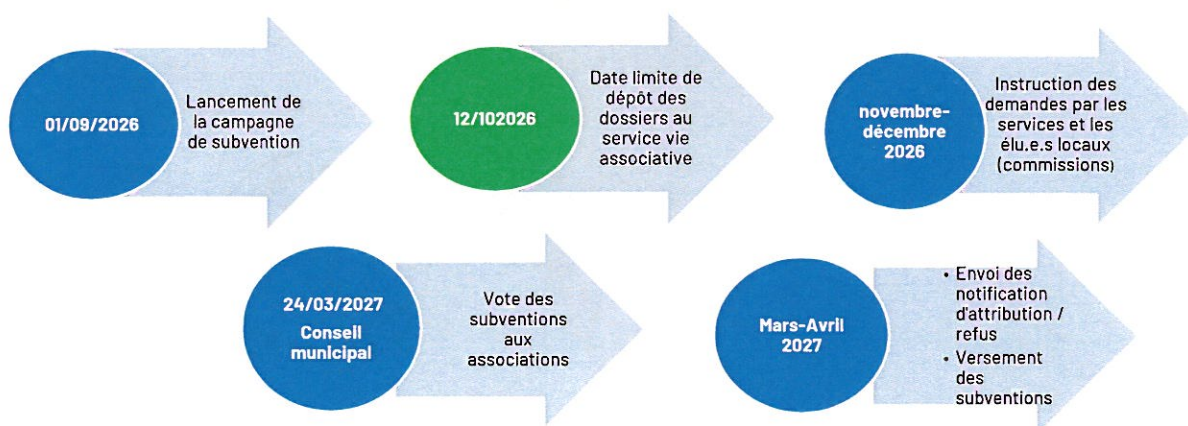


Le 25/08/2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que la campagne de subvention financière aux associations au titre de l'année 2027 est ouverte, en voici les grandes étapes :



Pour être instruit, un dossier de demande de subvention devra être complet et comporter à minima :

- Toutes les rubriques du dossier complété
- Le bilan financier de l'année n-1 (ou saison)
- Un budget prévisionnel de l'année à venir (ou saison) et de l'action s'il s'agit d'une demande de soutien pour une action / manifestation
- Un relevé des comptes bancaires au 1^{er} septembre 2026
- Le rapport d'activité et/ ou le procès-verbal de la dernière Assemblée générale.
- Relevé d'identité bancaire
- Bilan et justificatifs financiers en cas de subvention pour une action spécifique en 2026

Le dossier de demande **dûment complété** sera à déposer **(en version papier)** :

Au plus tard le 12 octobre 2026

à la Maison des associations, Service Vie Associative et Citoyenneté
2 bis, Avenue du Coat-Kaër, 29300 Quimperlé.

Par ailleurs, je vous informe que le « Coup de pouce égalité » est reconduit cette année. Vous trouverez la notice explicative annexée au dossier de demande.

Le service vie associative se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches :
vie.associative@quimperle.bzh ou 02 98 96 42 42.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments
les meilleurs.

Maxime PADELLEC

Adjoint au Maire délégué aux
associations, participation des
habitant.es et à la vie des quartiers

